

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction de la Vie Locale
Service de la Politique de la Ville et de l'Habitat
04 13 31 04 27

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 20 SEPTEMBRE 2019
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : M. JEAN-CLAUDE FERAUD**

OBJET : Centres Sociaux : 4ème répartition de crédits de fonctionnement et 3ème répartition d'investissement.

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Monsieur le Délégué aux centres sociaux, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Le Département des Bouches-du-Rhône a décidé de poursuivre sa politique en faveur des centres sociaux dans le cadre de la nouvelle convention-cadre 2018-2021, approuvée par la Commission permanente du 15 décembre 2017.

A ce jour, 97 centres sociaux bénéficient de l'agrément «centre social» délivré par la Caisse d'Allocations Familiales des Bouches-du-Rhône (dont 83 éligibles à la convention-cadre). 58 sont implantés dans Marseille et 39 dans 19 autres communes du département.

Les demandes de subventions de cette quatrième répartition en fonctionnement et 3ème répartition en investissement intéressent :

- l'équipement de 4 centres sociaux dont 3 localisés à Marseille et 1 situé à Arles, porté par un établissement public administratif (EPACSA) ;
- l'animation globale et la coordination de 13 structures dont 2 à Aix-en-Provence, 1 à Fos-sur-Mer, 2 à Istres, 5 à Marseille, 1 à Miramas, 1 à Port-de-Bouc et 1 de l'union des centres sociaux intervenant sur l'ensemble du département des Bouches-du-Rhône ;
- les 35 projets spécifiques présentés par 22 centres sociaux, dont 29 projets localisés à Marseille et 6 répartis sur les communes d'Aix-en-Provence, Port-de-Bouc (3), Vitrolles et Salon-de-Provence.

Conformément aux tableaux annexés au présent rapport, il est proposé d'allouer aux centres sociaux agréés du département, au titre de l'année 2019, un total de 276 984 € réparti comme suit :

- 4 subventions d'investissement, pour un montant global de 11 718 €
- 13 subventions de fonctionnement au titre de l'animation, d'un montant global de 196 066 €
- 35 subventions de fonctionnement pour les projets spécifiques, d'un montant global de 69 200 €

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la Commission permanente de prendre la délibération ci-après.

Signé
La Présidente du Conseil départemental

Martine VASSAL

